

Négociation Annuelle Obligatoire 2015 (NAO)

La direction « vous remercie » pour votre investissement :

Deux baguettes par semaine !

Lors de la précédente réunion, M. Sibille s'était engagé à accorder, quelle que soit l'issue de la négociation, trois jours « enfants malades » pour les salariés du Groupe Moniteur. Le 2 mars, revirement du DRH d'IPD qui conditionne l'obtention de ces trois jours à la signature de l'accord suivant :

- **revenus annuels bruts jusqu'à 27 500 € :**
+ 1 % (soit maximum 15 € nets par mois) ;
- **revenus annuels bruts jusqu'à 36 500 € :**
+ 0,5 % (soit maximum 10 € nets par mois) ;
- **3 jours enfants malades ;**

Chantage vous avez dit chantage ? Non, une certaine conception du dialogue social.

Entretien annuel de fin d'année

Ce qu'il faut savoir sur l'entretien annuel de fin d'année, rebaptisé chez IPD (InfoPro Digital) : **Entretien de Développement Professionnel.**

- 1. L'entretien est obligatoire ;**
- 2. Le salarié a le droit de refuser un entretien à 3** (avec son N+1 et son N+2). L'usage veut que l'entretien se déroule avec le N+1 uniquement ;
- 3. Le salarié a le droit de refuser de signer le compte-rendu de son entretien s'il n'est pas d'accord avec son contenu.** Les entretiens non signés attirent en général l'attention de la drh... ;
- 4. Il est important d'inscrire son point de vue dans la partie réservée aux « commentaires du collaborateur » ;**
- 5. Il n'est pas possible de se faire assister par un représentant du personnel ;**
- 6. Le formulaire est à remplir le jour de l'entretien et non pas avant.**

Consultez vos droits sur : www.postinfo.fr

Gardez le contact avec vos élus :

Pablo AIQUEL (ps.aiquel@gmail.com)

Sylvie ATTIACH (sylvie.attiach@groupemoniteur.fr - poste : 3423)

Janique CACCIATORE (janique.cacciatore@groupemoniteur.fr : poste : 3429)

Marc EDERY (marc.edery@groupemoniteur.fr - poste : 3625)

Isabelle LENDARO (isabelle.lendaro@groupemoniteur.fr - poste : 5094)

Jérôme RIBAUT (jerome.ribault@groupemoniteur.fr - poste : 5077)

Céline VIARD (celine.viard@groupemoniteur.fr)

Marc VIGON (marc.vigon@groupemoniteur.fr - poste : 5001)